PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 19 juin 2025

ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : MESURES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET LES FORÊTS

Selon les dernières prévisions de Météo France, le Maine-et-Loire reste classé en vigilance jaune « Canicule ». Dans les prochaines heures, un renforcement du classement en orange n'est pas à exclure. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire, demande aux organisateurs de rassemblements de public une vigilance renforcée. En parallèle, le Maine-et-Loire est soumis à un risque feu de forêt « élevé » à compter de vendredi. Le Préfet de Maine-et-Loire a donc pris, par arrêté, des mesures de prévention des incendies et de protection des forêts, qui entreront en vigueur vendredi 20 juin à 12h.

Vigilance jaune « Canicule », susceptible de passer à orange

Dans ce contexte, l'ensemble de la population est appelé à respecter les recommandations diffusées le 18 juin.

En particulier :

- hydratez-vous
- ne buvez pas d'alcool
- évitez de sortir l'après-midi
- évitez tout effort physique aux heures les plus chaudes - en cas d'activité physique, ne la pratiquez pas seul pour bénéficier d'une assistance en cas de malaise
- consultez la liste des sites climatisés ou rafraîchis ouverts au public, sur le site internet de votre commune
- pour préserver votre santé et la qualité de l'air, limitez vos déplacements, sauf pour vous rendre dans des espaces rafraîchis
- en cas de symptôme inhabituel, composez le 15

Sous l'impulsion du Préfet de Maine-et-Loire, l'ensemble des services de l'État sont mobilisés :

- avec les communes, les établissements et professionnels de santé, les opérateurs sociaux, pour apporter toute la vigilance nécessaire aux personnes fragiles et surexposées
- avec les employeurs, les fédérations professionnelles et les chambres consulaires, pour que l'adaptation des conditions de travail et la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents du travail

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Tel : 02 41 81 81 36 – 80 25 – 81 27
pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr

@Prefet49

Le Préfet de Maine-et-Loire demande aux organisateurs de **rencontres sportives de les avancer en matinée ou de les reporter à une date ultérieure**. Il demande également **à tout organisateur de rassemblement (kermesse, fête de la musique, manifestation sportive, grand rassemblement…) de renforcer les mesures de protection du public** :

- augmenter la mise à disposition d'eau (fontaines, brumisateurs…)
- augmenter la présence de secouristes ou de bénévoles capables d'avertir les secours et d'assurer une première prise en charge en cas de malaise

Risque feux de forêt «élevé»

Le risque feux de forêt est classé au niveau « élevé » en Maine-et-Loire, à partir de vendredi. Le risque devrait se maintenir à ce niveau jusqu'à dimanche inclus, au moins.

Par conséquent, **le Préfet de Maine-et-Loire a demandé à l'ensemble des services compétents (SDIS, ONF, DDT) de se mobiliser** pour prévenir le risque d'incendie. Le SDIS de Maine-et-Loire a relevé le niveau d'alerte de l'ensemble de ses personnels. Il est, d'ores et déjà mobilisé par des feux d'espaces naturels : 13 hectares d'espaces cultivés ont été détruits mercredi 18 juin à Chazé-sur-Argos et cinq feux d'espaces naturels sont en cours ce jeudi après-midi, dont quatre concernant des espaces cultivés.

Un **moyen aérien** (DASH) a été pré-positionné par le ministère de l'Intérieur à l'aéroport d'Angers-Marcé, sur décision du Préfet de Zone défense et de sécurité Ouest, compte tenu du risque d'incendie en Maine-et-Loire et dans les départements de la Zone. Le **pélicandrome**, qui stocke le retardant, est armé par le SDIS de Maine-et-Loire.

Le Préfet a pris, par arrêté, des mesures de prévention des incendies et de protection des forêts. Ces mesures restreignent l'accès du grand public aux bois, ainsi que les activités présentant un risque de déclenchement d'incendie, dans les forêts et dans la bande des 200 mètres alentours. Consultez les mesures en vigueur à compte de vendredi 20 juin à midi et jusqu'à lundi matin sur l'**affiche jointe**.